

Chapitre 45	Liège et ouvrages en liège
45.01-45.04	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
Chapitre 46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie
46.01-46.02	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
SECTION X	PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS
Chapitre 47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)
47.01-47.07	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
Chapitre 48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
48.01-48.23	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
Chapitre 49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans
49.01-49.11	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
SECTION XI	MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES Note de section: pour les définitions des termes utilisés pour les tolérances applicables à certains produits textiles, voir les notes 6, 7 et 8 de l'annexe ORIG-1.

Chapitre 50	Soie
50.01-50.02	CPT
50.03	
- Cardés ou peignés:	Cardage ou peignage de déchets de soie.
- Autres:	CPT
50.04-50.05	Filage de fibres naturelles; Extrusion de filaments synthétiques ou artificiels continus combinée à un filage; Extrusion de filaments synthétiques ou artificiels continus combinée à un retordage; ou Retordage combiné à toute autre opération mécanique.
50.06	
- Fils de soie et fils de déchets de soie:	Filage de fibres naturelles; Extrusion de filaments synthétiques ou artificiels continus combinée à un filage; Extrusion de filaments synthétiques ou artificiels continus combinée à un retordage; ou Retordage combiné à toute autre opération mécanique.
- Poil de Messine (crin de Florence):	CPT
50.07	Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;

	<p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage;</p> <p>Retordage, ou toute opération mécanique, combiné à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
Chapitre 51	Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin
51.01-51.05	CPT
51.06-51.10	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>ou</p> <p>Retordage combiné à toute autre opération mécanique.</p>
51.11-51.13	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
Chapitre 52	Coton
52.01-52.03	CPT
52.04-52.07	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p>

	<p>ou</p> <p>Retordage combiné à toute autre opération mécanique.</p>
52.08-52.12	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage;</p> <p>Retordage, ou toute opération mécanique, combiné à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, une enduction ou une stratification;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
Chapitre 53	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier
53.01-53.05	CPT
53.06-53.08	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>ou</p> <p>Retordage combiné à toute autre opération mécanique.</p>
53.09-53.11	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, une enduction ou une stratification;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
Chapitre 54	Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles

54.01-54.06	Filage de fibres naturelles; Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage; ou Retordage combiné à toute autre opération mécanique.
54.07-54.08	Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage; Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage; Teinture de fils combinée à un tissage; Tissage combiné à une teinture, une enduction ou une stratification; Retordage, ou toute opération mécanique, combiné à un tissage; Tissage combiné à une impression; ou Impression (en tant qu'opération indépendante).
Chapitre 55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues
55.01-55.07	Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles.
55.08-55.11	Filage de fibres naturelles; Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage; ou Retordage combiné à toute autre opération mécanique.
55.12-55.16	Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage; Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage; Retordage, ou toute opération mécanique, combiné à un tissage; Tissage combiné à une teinture, une enduction ou une stratification; Teinture de fils combinée à un tissage; Tissage combiné à une impression;

	<p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
Chapitre 56	Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie
56.01	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>ou</p> <p>Enduction, flocage, stratification ou métallisation, combiné à au moins deux opérations principales de préparation ou de finissage (telles que calandrage, test de résistance au rétrécissement, thermofixage, fini permanent) à condition que la valeur des matières non originaires mises en œuvre ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
56.02	
- Feutres aiguilletés:	<p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à la formation de tissu; toutefois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fils de filaments de polypropylène non originaires de la position 54.02, - des fibres de polypropylène non originaires des positions 55.03 ou 55.06, ou - des câbles de filaments de polypropylène non originaires de la position 55.01, <p>dont le titre de chaque fibre ou filament constitutif est, dans tous les cas, inférieur à 9 décitex, peuvent être mis en œuvre à condition que leur valeur totale ne dépasse pas 40 % du PDU du produit;</p> <p>ou</p> <p>Formation de nontissés uniquement, dans le cas des feutres élaborés à partir de fibres naturelles.</p>
- Autres:	<p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à la formation de tissu;</p> <p>ou</p> <p>Formation de nontissés uniquement, dans le cas des autres feutres élaborés à partir de fibres naturelles.</p>
5603.11-5603.14	Production à partir

	<p>- de filaments à orientation déterminée ou aléatoire; ou</p> <p>- de substances ou de polymères d'origine naturelle, synthétique ou artificielle, suivie dans les deux cas par une consolidation formant un nontissé.</p>
5603.91-5603.94	<p>Production à partir</p> <p>- de fibres discontinues à orientation déterminée ou aléatoire; ou</p> <p>- de fils coupés d'origine naturelle, synthétique ou artificielle, suivie dans les deux cas par une consolidation formant un nontissé.</p>
5604.10	<p>Production à partir de fils ou de cordes de caoutchouc, non recouverts de textiles.</p>
5604.90	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>ou</p> <p>Retordage combiné à toute autre opération mécanique.</p>
56.05	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>ou</p> <p>Retordage combiné à toute autre opération mécanique.</p>
56.06	<p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage;</p> <p>Détordage combiné à un guipage;</p> <p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues;</p> <p>ou</p> <p>Flocage combiné à une teinture.</p>
56.07-56.09	<p>Filage de fibres naturelles;</p> <p>ou</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un filage.</p>

Chapitre 57	<p>Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles</p> <p>Note de chapitre: du tissu de jute non originaire peut être utilisé comme support pour les produits de ce chapitre.</p>
57.01-57.05	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Production à partir de fils de coco, de sisal, de jute ou de fibranne filée sur un métier continu à anneaux classique;</p> <p>Touffetage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Touffetage ou tissage de fils de filaments synthétiques ou artificiels combiné à une enduction ou une stratification;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>ou</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à des techniques de fabrication de nontissés, y compris l'aiguilletage.</p>
Chapitre 58	<p>Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies</p>
58.01-58.04	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, un flocage, une enduction, une stratification ou une métallisation;</p> <p>Touffetage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>

58.05	CPT
58.06-58.09	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, un flochage, une enduction, une stratification ou une métallisation;</p> <p>Touffetage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
58.10	<p>Broderie dans laquelle la valeur des matières non originaires mises en œuvre relevant de toute position, à l'exclusion de celle du produit, ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
58.11	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage ou un touffetage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, un flochage, une enduction, une stratification ou une métallisation;</p> <p>Touffetage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>

Chapitre 59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles
59.01	Tissage combiné à une teinture, un flochage, une enduction, une stratification ou une métallisation; ou Flocage combiné à une teinture ou une impression.
59.02	
- Contenant 90 % ou moins en poids de matières textiles:	Tissage.
- Autres:	Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un tissage.
59.03	Tissage ou bonneterie combiné à une imprégnation, une enduction, un recouvrement, une stratification ou une métallisation; Tissage combiné à une impression; ou Impression (en tant qu'opération indépendante).
59.04	Calandrage combiné à une teinture, une enduction, une stratification ou une métallisation. Du tissu de jute non originaire peut être utilisé en tant que support; ou Tissage combiné à une teinture, une enduction, une stratification ou une métallisation. Du tissu de jute non originaire peut être utilisé en tant que support.
59.05	
- Imprégnés, enduits, recouverts de caoutchouc, de matière plastique ou d'autres matières, ou stratifiés avec du caoutchouc, de la	Tissage, tricotage ou formation de nontissé combiné à une imprégnation, une enduction, un recouvrement, une stratification ou une métallisation.

matière plastique ou d'autres matières:	
- Autres:	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à un tissage;</p> <p>Tissage, tricotage ou formation de nontissé combiné à une teinture, une enduction ou une stratification;</p> <p>Tissage combiné à une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
59.06	
- Étoffes de bonneterie:	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à une bonneterie;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à une bonneterie;</p> <p>Bonneterie combinée à un caoutchoutage; ou</p> <p>Caoutchoutage combiné à au moins deux opérations principales de préparation ou de finissage (telles que calandrage, test de résistance au rétrécissement, thermofixage, fini permanent) à condition que la valeur des matières non originaires mises en œuvre ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
- Autres tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques, contenant plus de 90 % en poids de matières textiles:	Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un tissage.
- Autres:	<p>Tissage, tricotage ou formation de nontissé combiné à une teinture, une enduction ou un caoutchoutage;</p> <p>Teinture de fils combinée à un tissage, un tricotage ou une formation de</p>

	<p>nontissé;</p> <p>ou</p> <p>Caoutchoutage combiné à au moins deux opérations principales de préparation ou de finissage (telles que calandrage, test de résistance au rétrécissement, thermofixage, fini permanent) à condition que la valeur des matières non originaires mises en œuvre ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
59.07	<p>Tissage, tricotage ou formation de nontissé combiné à une teinture, une impression, une enduction, une imprégnation ou un recouvrement;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>ou</p> <p>Impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
59.08	
- Manchons à incandescence, imprégnés:	Production à partir d'étoffes tubulaires en bonneterie.
- Autres:	CPT
59.09-59.11	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage;</p> <p>Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles combinée à un tissage;</p> <p>Tissage combiné à une teinture, une enduction ou une stratification;</p> <p>ou</p> <p>Enduction, flocage, stratification ou métallisation, combiné à au moins deux opérations principales de préparation ou de finissage (telles que calandrage, test de résistance au rétrécissement, thermofixage, fini permanent) à condition que la valeur des matières non originaires mises en œuvre ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
Chapitre 60	Étoffes de bonneterie

60.01-60.06	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à une bonneterie;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à une bonneterie;</p> <p>Bonneterie combinée à une teinture, un flochage, une enduction, une stratification ou une impression;</p> <p>Flocage combiné à une teinture ou une impression;</p> <p>Teinture de fils combinée à une bonneterie; ou</p> <p>Torsion ou texturation combinée à une bonneterie, à condition que la valeur des fils non originaux non tordus ou non texturés mis en œuvre ne dépasse pas 50 % du PDU du produit.</p>
Chapitre 61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
61.01-61.17	
- Obtenus par assemblage, par couture ou autrement, de deux ou plusieurs pièces de bonneterie qui ont été découpées en forme ou obtenues directement en forme:	Bonneterie combinée à une confection (y compris une coupe de tissu).
- Autres:	<p>Filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à une bonneterie;</p> <p>Extrusion de fils de filaments synthétiques ou artificiels combinée à une bonneterie; ou</p> <p>Tricotage et confection en une seule opération.</p>
Chapitre 62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie
62.01	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant</p>

	qu'opération indépendante).
62.02	
- Brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.03	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.04	
- Brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.05	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).

62.06	
- Brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.07-62.08	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.09	
- Brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.10	
- Équipements antifeu en tissus recouverts d'une feuille de polyester aluminisée:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Enduction ou stratification combinée à une confection (y compris une coupe de tissu), à condition que la valeur des tissus non originaires non enduits et non

	stratifiés mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.11	
- Vêtements pour femmes ou fillettes, brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
62.12	
- Étoffes de bonneterie obtenues par assemblage, par couture ou autrement, de deux ou plusieurs pièces de bonneterie qui ont été découpées en forme ou obtenues directement en forme:	Tricotage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);

	<p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
62.13-62.14	
- Brodés:	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit;</p> <p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
- Autres:	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
62.15	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).</p>
62.16	
- Équipements antifeu en tissus recouverts d'une feuille de polyester aluminisée:	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>ou</p> <p>Enduction ou stratification combinée à une confection (y compris une coupe de tissu), à condition que la valeur des tissus non originaires non enduits et non stratifiés mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.</p>
- Autres:	<p>Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu);</p> <p>ou</p> <p>Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant</p>

	qu'opération indépendante).
62.17	
- Brodés:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); Production à partir de tissus non brodés, à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit; ou Confection (y compris une coupe de tissu) précédée d'impression (en tant qu'opération indépendante).
- Équipements antifeu en tissus recouverts d'une feuille de polyester aluminisée:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Enduction ou stratification combinée à une confection (y compris une coupe de tissu), à condition que la valeur des tissus non originaires non enduits et non stratifiés mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Triplures pour cols et poignets, découpées:	CPT, à condition que la valeur de toutes les matières non originaires mises en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu).
Chapitre 63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons
63.01-63.04	
- En feutre, en nontissés	Formation de nontissé combinée à une confection (y compris une coupe de tissu).
- Autres: -- Brodés:	Tissage ou bonneterie combiné à une confection (y compris une coupe de tissu); ou Fabrication à partir de tissus non brodés (autres que des étoffes de bonneterie),

	à condition que la valeur des tissus non brodés non originaires mis en œuvre ne dépasse pas 40 % du PDU du produit.
-- Autres:	Tissage ou bonneterie combiné à une confection (y compris une coupe de tissu).
63.05	Extrusion de fibres synthétiques ou artificielles ou filage de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles discontinues combiné à un tissage ou à un tricotage et une confection (y compris une coupe de tissu).
63.06	
- En nontissés	Formation de nontissé combinée à une confection (y compris une coupe de tissu).
- Autres:	Tissage combiné à une confection (y compris une coupe de tissu).
63.07	MaxMNO 40 % (PDU).
63.08	Chacun des articles de l'assortiment doit respecter la règle qui s'y appliquerait s'il n'était pas présenté en assortiment; toutefois, des articles non originaires peuvent être incorporés, à condition que leur valeur totale ne dépasse pas 15 % du PDU de l'assortiment.
63.09-63.10	CPT
SECTION XII	CHAUSSURES, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX
Chapitre 64	Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets
64.01-64.05	Production à partir de matières non originaires de toute position, à l'exclusion des assemblages non originaires formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures de la position 64.06.

64.06	CPT
Chapitre 65	Coiffures et parties de coiffures
65.01-65.07	CPT
Chapitre 66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties
66.01-66.03	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
Chapitre 67	Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux
67.01-67.04	CPT
SECTION XIII	OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES; PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE
Chapitre 68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues
68.01-68.15	CPT; ou MaxMNO 70 % (PDU).
Chapitre 69	Produits céramiques
69.01-69.14	CPT
Chapitre 70	Verre et ouvrages en verre
70.01-70.09	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
70.10	CPT
70.11	CPT; ou MaxMNO 50 % (PDU).
70.13	CPT, à l'exclusion des matières non originaires de la position 70,10.